Pour moi, le Gouvernement du Canada suit une ligne de conduite logique lorsqu'il fait tout ce qui dépend de lui pour abaisser les taux d'intérêt. Nous n'avons pas annoncé au public à son de trompe qu'il nous a fallu beaucoup de temps et d'efforts pour déterminer l'unité d'action lorsqu'il s'est agi d'abaisser l'intérêt sur les épargnes en dépôt dans les banques et la taxe d'intérêt en général. A partir du premier mai, cette mesure a eu sa répercussion sur les taux d'intérêt qui ont subi une diminution correspondante. D'autre part, cela aura pour effet d'améliorer la situation générale et de préparer la voie au lancement d'un emprunt de conversion, ainsi que nous avons l'intention de le faire avant longtemps. Si nos valeurs étaient détenues exclusivement au Canada et si nos obligations détenues à l'étranger étaient assujetties à l'impôt sur le revenu, nous pourrions tenter une opération de plus grande envergure, en ayant recours jusqu'à un certain point à la coercition, étant donné ce qui s'est produit dans d'autres pays. Cependant, vu que ces conditions n'existent pas au Canada, nous devons suivre les méthodes régulières. Or, la meilleure manière pour nous de déblayer le terrain pour lancer un emprunt de conversion, c'est de maintenir notre crédit, la confiance dont jouissent nos valeurs et d'aider à l'abaissement des taux d'intérêt dans l'espoir que ces conditions auront leur répercussion lorsque viendra le moment d'effectuer le prochain emprunt de conversion.

M. HEAPS: Je me rends compte de l'attitude qu'adopte le ministre. Puis-je faire observer, toutefois, que le pourcentage des obligations fédérales détenues au Canada est assez élevé; il est de 75 p. 100, si j'ai bonne mémoire. Je ne crois pas que les difficultés que le ministre a esquissées seraient aussi grandes au Canada qu'en Australie; de fait, si j'ai bien compris, les obligations du gouvernement australien étaient détenues en bien plus grand nombre à l'étranger qu'en Australie. Le pourcentage de ce chef est bien plus élevé au Canada que là-bas. Nos services d'intérêt constituent un fardeau si onéreux qu'il sera nécessaire avant longtemps de tenter une opération de grande envergure. Et il faudra tenter la chose non seulement en ce qui regarde les obligations du Gouvernement fédéral, mais aussi pour alléger le fardeau que portent les provinces et qui devient de plus en plus lourd. Les frais des services d'intérêt dans les provinces de l'Ouest sont tellement élevés que les gouvernements provinciaux sont pour ainsi dire dans l'impossibilité de les acquitter.

Au Manitoba, plus de la moitié des revenus de la province sont consacrés au service de l'intérêt sur les obligations. Ainsi, lorsqu'il s'agit des obligations fédérales, je ne crois pas m'éloigner de la vérité en disant qu'environ 35 p. 100 de tous les revenus servent à l'acquittement de l'intérêt. Tôt ou tard, je crois qu'il faudra songer à faire quelque chose pour diminuer nos intérêts afin de mettre le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités en mesure de faire face à leurs engagements.

L'hon. M. RALSTON: Je me demande si le ministre est prêt à répondre à deux questions que je lui ai posées. En premier lieu, il devait s'informer de la quantité du sucre importé pour les fabricants et non pour les raffineries.

L'hon. M. RHODES: Je sais gré à l'honorable député de me rappeler la chose car j'ai les chiffres aussi exacts qu'il est possible de se les procurer. D'après la meilleure estimation que le département soit en mesure de faire, les importations de sucre brut, pendant l'année financière terminée le 31 mars 1932, ont été de 129,112 quintaux, d'une valeur de \$234,000. Pour l'année financière close le 31 mars 1933, la quantité a été de 128,785 quintaux et la valeur, de \$227,492. L'honorable député, s'il établit la comparaison entre ces chiffres, verra qu'ils ne représentent qu'une infime fraction par rapport à l'ensemble des importations.

L'hon. M. RALSTON: L'ensemble des importations est environ d'un milliard de livres?

L'hon. M. RHODES: Environ mille millions de livres, oui. Par conséquent, les chiffres que j'ai donnés ne constituent qu'une fraction relativement faible des importations de sucre.

L'hon. M. RALSTON: Le ministre tiendrait-il compte des observations que j'ai faites sur l'opportunité de soustraire à la taxe d'accise le nouveau sucre utilisé par les fabricants de conserves et par d'autres que les raffineurs?

L'hon. M. RHODES: Non. Ce serait priver le trésor fédéral d'une importante source de revenus. Afin de maintenir l'équilibre, nous avons imposé la taxe sous sa forme actuelle.

L'hon. M. RALSTON: Si ces gens pouvaient se servir de sucre brut, ils le feraient. L'écart entre les prix les engagerait à se servir de sucre brut s'il y a moyen, et par conséquent je ne crois que la suppression de la taxe encouragerait sensiblement l'usage de sucre brut.

L'hon. M. RHODES: On m'informe qu'au simple point de vue économique on est porté à employer le produit qui coûte le moins cher. Cette tendance se trouverait accentuée

[L'hon. M. Rhodes.]